

Janvier 2019

informations municipales

PÉRIERS EN AUGE

Mairie ouverte chaque vendredi de 16h30 à 18h00
Tél/Répondeur:02 31 28 37 12
mairie.periersenauge@wanadoo.fr
Site : www.periers-en-auge.fr
En cas de besoin: A. Fontaine:0231287696
Mme. Saint-Léger :0231248197
M. Meunier :0231287666

Responsable de la publication : Alain Fontaine

...de l'eau potable..... à une intercommunalité choisie et partagée....

Les conditions de transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes démontrent une fois de plus la volonté acharnée de déshabiller l'institution communale en continuant la marche forcée vers l'intercommunalité, censée être en tout point un meilleur échelon territorial.

Malgré une très forte opposition des associations d'élus, et des propos rassurants dans un contexte de grandes tensions entre l'État et les territoires, faisant fi des particularités propres à chaque bassin versant et de l'expérience et la capacité des élus de terrain à gérer l'eau, le texte adopté en août maintient le caractère obligatoire du transfert prévu par la fameuse loi NOTRe. Le législateur a juste accepté qu'une minorité de blocage puisse s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2020pour le reporter au plus tard à 2026. Actuellement géré en régie par un syndicat intercommunal, notre service des eaux devrait rejoindre NcPA, qui regrouperait ainsi tous les différents services des eaux du périmètre. La communauté de communes s'est saisie du sujet dans l'une des rares conférences des maires (la 2ème en 2 ans) et la minorité de blocage devrait être atteinte pour reculer la prise de compétence. Jusqu'à quand ?

Ce n'est pas suffisant, cette minorité de blocage doit être une majorité suffisamment forte pour mieux préparer l'avenir, peser dans la défense d'une gestion en régie, et continuer à s'opposer à l'obligation de transfert.

Ce n'est pas là la seule attaque contre la commune, régulièrement mise à mal, accusée de bien des maux, méprisée, jusqu'à récemment où l'État se souvient pour régler ses problèmes que le maire reste l'élu local de proximité à qui on peut demander d'assurer le lien avec les citoyens mécontents.

La commune n'est pas la seule victime de la volonté centralisatrice de l'État et sa seule vision comptable de la vie démocratique. Le climat des relations Etat/Territoires est tel que les collectivités se rebiffent, à tel point que les associations de maires, de départements et de régions, se sont unies pour lancer l'appel de Marseille et constituer une association « territoires unis » pour lutter contre l'affaiblissement des libertés locales, la recentralisation, dénoncer les engagements non tenus.

Le climat est tel que l'association des Maires de France (AMF) a lancé une campagne de communication «MaCommuneJyTiens» pour réaffirmer publiquement la place de la commune, indispensable échelon démocratique, et pris lors de son congrès une résolution adressée à l'État.

Pour la commune rurale l'affaiblissement est encore amplifié. L'association des Maires ruraux de France (AMRF) a décidé lors de sa dernière assemblée générale d'une motion soumise aux conseils municipaux pour renforcer la place des communes rurales au sein des intercommunalités.

Si l'État renforce autoritairement les pouvoirs des intercommunalités, celles-ci se laissent faire assez docilement, au détriment de la libre administration des communes, lesquelles ont trop souvent tendance aussi à se laisser doucement dépouiller, par résignation.

Notre conseil municipal a donc adopté la délibération de soutien à la motion de l'AMRF qui porte « 10 propositions pour une intercommunalité choisie » comme, entre autres, la fin de tout transfert obligatoire de compétence, une meilleure représentation équilibrée des territoires, la mise en place d'un conseil des maires, l'amélioration de la transparence de l'action communautaire vers les communes membres, la réécriture des mesures inadéquates de la loi NOTRe...

La commune rurale trop faiblement représentée dans les instances décisionnaires, n'est pas assez associée aux projets de territoire, elle ne trouve pas son compte dans le rôle de l'intercommunalité au service des communes, et les maires refusent d'être réduits à des prestataires de service et des guichetiers.

C'est vrai aussi chez nous. Après deux ans maintenant, il est temps de se poser la question : que vous a apporté Normandie Cabourg Pays d'Auge ?

*Tous ces sujets et bien d'autres, et leurs conséquences, ne peuvent être développés ici. Pour en savoir plus, pour mieux cerner les préoccupations et inquiétudes, et **pour manifester votre soutien à la commune**, vous pouvez consulter :*

- **www.amrf.fr** : - la motion – les 10 propositions – et dans "36000communes" l'intéressant dossier « l'avenir incertain des communes »

- **www.amf.asso.fr** : "je soutiens ma commune" - la résolution du 101ème congrès

Toute l'équipe municipale vous souhaite une très **BONNE ANNÉE 2019** 



Après la mise en place par la Communauté de Communes de la carte sport et culture attribuée sous conditions financières, le CCAS a dû modifier son aide aux activités des jeunes pour ne pas subventionner deux fois une même activité.

Le CCAS intervient pour les moins de 18 ans par une aide de 80 € pour passer le permis de conduire, participer à un voyage scolaire, s'inscrire en colonie de vacances ou en centre aéré. S'agissant des activités culturelles et sportives, le CCAS maintient son allocation, en l'absence ou en complément de celle accordée par la Carte Sport et Culture, à concurrence du plafond de 80€.

Dans tous les cas le CCAS attribue la différence entre 80€ et la réduction obtenue avec la carte sport et culture de la Communauté de Communes. Ce système implique de produire les justifications financières nécessaires à l'examen de la demande.

Quelle activité pour une sortie commune ? Le CCAS offre chaque année aux jeunes de la commune des places pour le festival des marionnettes et les "P'tits cinés" du cinéma le Drakkar. Mais ce que souhaitent les membres du CCAS est de réunir nos jeunes autour d'une activité en commun lors d'une journée rencontre, pour mieux se connaître en passant un moment ensemble. C'est dans cet esprit qu'ont déjà été faites, avec succès, les sorties Karting, Festyland, baptême de l'air, laser games, et autres... Il n'est pas toujours facile de trouver la bonne idée qui plaise au plus grand nombre, avec des âges différents, et la sortie équitation de l'automne 2018 a dû être annulée pour les deux seuls inscrits.

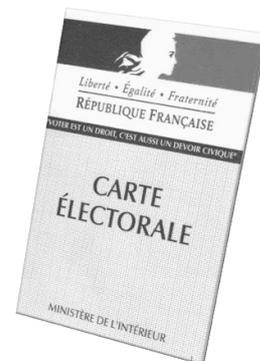
Alors les jeunes, dites nous ce qu'il vous plairait, donnez nous des idées, exprimez vous, le but est de vous réunir autour de quelque chose qui vous intéresse.

Inscriptions sur les listes électorales :

les modifications intervenues dans l'établissement des listes électorales permettent dorénavant de s'inscrire en cours d'année.

Ainsi pour les élections au parlement européen du dimanche 26 mai 2019 vous pouvez encore vous inscrire sur la liste électorale communale jusqu'au 30 mars 2019.

La réforme prévoit l'édition de nouvelles cartes électorales avec un identifiant national d'électeur, unique et permanent.



cliink

Une sorte de consigne pour le **recyclage des verres** : la communauté de communes a mis en place le dispositif **Cliink** qui permet de comptabiliser chaque bouteille triée et déposée dans un point d'apport volontaire, pour obtenir des points convertibles en remises utilisables chez des commerçants partenaires.

Carte Cliink et renseignements à l'accueil de la déchetterie et sur www.cliink.com.

Rappel : avec **PanneauPocket** vous pouvez être informés plus rapidement des événements, alertes, ou autres informations sur la commune.



Travaux sur les Chemins communaux

Les travaux annoncés précédemment sur plusieurs voies communales, à réaliser par Enedis pour des enfouissements de lignes ont été décalés dans le temps, et semblent maintenant envisagés pour le printemps. Il faudra ensuite prévoir diverses réfections sur certains chemins qui commencent à se dégrader. Quant au Chemin de Bernières, une première tranche a été effectuée cet été et des devis sont en cours pour la rénovation de la seconde partie, liée à des travaux d'assainissement par la communauté de communes.



Retrouvez d'autres informations communales sur le site de la commune www.periers-en-auge.fr et l'actualité intercommunale sur www.ncpa.fr.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une très **BONNE ANNÉE 2019**